



## MUNICIPALITE DE GLAND

# **Réponse de la municipalité au postulat de M. Jean-Marc Guibert demandant d'étudier la mise en place d'une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare**

**Date proposée pour la séance de la commission:**

**lundi 7 janvier 2013 – 20h00  
salle Montoly 2**

**Municipale responsable: Mme Florence Golaz**

Gland, le 3 décembre 2012.

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 13 mars 2012, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur de la motion initiale de M. Jean-Marc Guibert, transformée en postulat par son auteur, est la suivante :

**Motion demandant à la Municipalité une installation ciblée de caméras de surveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain.**

**Petit tout d'horizon :**

300 caméras dans le M2, des caméras dans les commerces de Lutry, Blonay, Romanel, Moudon, Le Mont-sur-Lausanne, Aigle, Yverdon-les-Bains et récemment à Nyon : pour améliorer la sécurité des habitants et des commerces, la vidéosurveillance a désormais fait ses preuves, comme outil de prévention et de dissuasion contre les incivilités, complémentaire au travail réalisé sur le terrain par les forces de l'ordre.

Au-delà de nos frontières cantonales, un même développement est observable, à Zurich, Sion, Lucerne, Viège, Saas-Fee, Crans-Montana ou Zermatt par exemple, où de tels dispositifs sont aujourd'hui en place.

Aux côtés des pouvoirs publics, la population elle-même se dit favorable à la vidéosurveillance, comme en témoignent les résultats des votes observés en Suisse sur la question. A Yverdon, 56% des électeurs ont accepté la pose de caméras le 8 février 2009 ; à Zermatt, 72.3% le 29 novembre 2009 et à Lucerne, 69.9%, le 1<sup>er</sup> juin 2008.

De plus, pour notre proche région, le quotidien de la Côte a révélé dernièrement les projets des communes de St-Cergue et de Genolier qui planchent actuellement sur l'installation d'un tel dispositif afin de lutter contre les déprédations répétées dans leurs communes.

**Des effets positifs**

Ce dispositif, couplé à une présence policière sur le terrain, offre des effets bénéfiques en matière de sécurité, de l'avis des autorités qui ont installé des caméras de vidéosurveillance. A Lutry par exemple, dont les préaux sont équipés de caméras, les dégâts et incidents qui étaient déplorés ont désormais disparu. A Aigle, les caméras ont permis d'identifier des auteurs d'actes de vandalisme et de rassurer la population, dans le périmètre de la gare. Les CFF, dont les trains sont équipés de caméras, tirent également un bilan positif de la vidéosurveillance. A Genève, les TPG ont installé un tel dispositif dans tous leurs véhicules.

Ainsi, peu à peu, les réticences qui s'exprimaient autrefois disparaissent, devant le bilan positif tiré par les édiles locaux. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution favorable à la vidéosurveillance :

1. les **expériences** menées par plusieurs autorités, qui démontrent l'efficacité de tels dispositifs ; dans un rapport publié le 28 septembre 2007, le Département fédéral de justice et police établissait d'ailleurs que la vidéosurveillance est un instrument efficace dans la lutte contre la criminalité.

2. les **barrières légales**, qui cadrent l'installation de caméras et leur usage. Plusieurs dispositions fédérales et cantonales ont été édictées ces dernières années, afin de garantir la protection des données, d'en limiter l'accès, d'en éviter un usage abusif et de préciser les règles en matière de conservation des images enregistrées sur l'espace public.

3. **l'évolution technologique**, qui permet de définir des conditions d'exploitation adaptées aux buts poursuivis : *flocage des images captées hors zone à surveiller, accès filtrés grâce à des mots de passe, etc.*

4. **l'attitude mesurée des pouvoirs publics** dans le choix du nombre de caméras et des périmètres concernés par l'installation de dispositifs de vidéosurveillance : *les endroits choisis sont précis, ciblés et particulièrement sensibles en terme d'insécurité.*

5. la **présence croissante de caméras sur le domaine privé** (centre commerciaux, etc.), qui a facilité l'acceptation de la vidéosurveillance au sein de la population.

*L'ensemble de ces facteurs contribue aujourd'hui à une meilleure compréhension des dispositifs de vidéosurveillance et à dissiper les craintes d'une atteinte à la sphère privée des individus.*

*Sur ces bases, et constatant que les environs de la gare de Gland font l'objet d'actes d'incivilités répétés et qu'il s'agit de combattre fermement l'insécurité dans notre commune, les soussignés demandent à la Municipalité de compléter l'action des forces de l'ordre par l'installation de caméras de vidéosurveillance, dans le respect des dispositions fédérales et cantonales relatives à la protection des données et de la sphère privée.*

**Gland, le 3 mai 2012**

**Au nom du groupe UDC**

**Maurizio Di Felice**

**Jean-Marc Guibert**

**Jean-Daniel Grandjean**

**Yves Clerc**

**Anna Pallota Ladisa**

**Pascal Regazzoni**

**Serge Regazzoni**

## **REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

### **Avantages et limites de la vidéosurveillance**

Principalement utilisée dans des espaces privés (banques, commerces, habitat privé), et dans les transports publics, la vidéosurveillance s'est fortement développée ces vingt dernières années dans les espaces publics.

Toutes les études convergent pour démontrer une certaine efficacité sur les atteintes aux biens dans les lieux fermés (parkings, hôpitaux, commerces etc.) et, tout particulièrement dans les parkings où elle diminuerait les vols et dégradations de véhicules. Les caméras fonctionnent mieux dans les cas de protection statique que dans les cas où les délinquants sont plus mobiles.

### **Situation à la place de la gare**

#### *Diagnostic local de sécurité*

Un diagnostic local de sécurité (DLS) a été effectué auprès de la population glandoise en juin 2012, par le biais d'un sondage téléphonique auprès de 402 habitants, complété par 13 entretiens avec des personnes actives dans la vie locale. Trois autres sources ont également été utilisées : les rapports 2009-2011 de la statistique policière de la criminalité suisse et vaudoise, la statistique vaudoise des accidents ainsi que les données sur les interventions de police secours (117) fournies par la gendarmerie vaudoise. Le DLS se découpe en quatre thèmes : la victimisation (le fait d'avoir été victime d'un délit), le sentiment de sécurité, l'image de la police et les attentes de la population en matière de sécurité.

Au niveau de la place de la gare, les statistiques de police-secours sont les suivantes :

Gare CFF	137	6.6%
Av. du Mt-Blanc	126	6.1%
Rue de Mauverney	124	6.0%
Rue du Borgeaud	82	4.0%
Rue de Malagny	77	3.7%
Autres	1518	73.5%
TOTAL	2064	100%

Le commentaire de notre mandataire Team Consult est le suivant : « Il est intéressant de noter que, si la gare CFF revient souvent dans les citations de lieux à problèmes, le nombre d'intervention de police-secours n'y est pas significativement plus élevé qu'à l'avenue du Mont-Blanc et à la rue Mauverney (par exemple, sur 2 ans, respectivement 126, 127 et 124 interventions). Considérant le nombre de personnes transitant par la gare, ce taux d'intervention ramené au nombre d'usagers n'est pas exceptionnel. Ces données permettent également de relativiser l'idée que la gare CFF concentre les problèmes *objectifs* de sécurité publique à Gland – ce qui n'empêche pas qu'elle génère malgré tout un sentiment d'insécurité plus élevé que dans les autres lieux de la ville ».

Dans le même rapport, il est indiqué que le type d'intervention effectué à la gare est de 30% pour individu perturbé/suspect et de 10% pour ce qui concerne le dommage à la propriété.

Au niveau de la présence policière, les personnes interrogées trouvent qu'elle est adaptée à 56% seulement. La Gare CFF est citée prioritairement comme lieu où le manque de présence est le plus prégnant.

La problématique des jeux dangereux aux abords des voies ainsi que celle des traversées des voies ont également été citées lors des entretiens.

Quatre mesures ont été proposées aux répondants afin qu'ils les classent selon l'ordre de pertinence pour traiter les problèmes identifiés les plus urgents. Le thème des caméras de surveillance vient en fin des priorités (14%). Voici le commentaire de notre mandataire : « Dans le cadre des entretiens, l'installation des caméras de surveillance n'a été qu'une seule fois mentionnée directement par les interviewés comme une mesure permettant d'améliorer la sécurité. De manière générale, il ressort des entretiens que l'installation de la vidéosurveillance n'est pas une mesure souhaitée. Certaines personnes admettent son utilité dans des endroits spécifiques comme la gare ou le centre sportif, mais la majorité des personnes considèrent que le prix de tel système comme excessif ou son efficacité comme insuffisante. Finalement, c'est la présence en uniforme (police et/ou assistant de sécurité publique) qui est soutenue fortement par la population pour limiter les problèmes de sécurité là où ils existent ».

#### *Nouveaux éléments constatés depuis cet automne 2012*

Depuis l'enquête précitée, le réaménagement de la place de la gare a été achevé (à l'exception du bâtiment commercial des CFF). La volonté de la municipalité était de mettre en place une zone de rencontre limitée à 20km/h et d'augmenter la convivialité de la place, notamment par la pose de bancs et de zones abritées. Le passage inférieur a aussi été rafraîchi (nouveau revêtement, peinture claire sur les murs, nouvel éclairage).

Ce réaménagement a eu pour corollaire que davantage de jeunes sont présents sur la place, ce qui est positif pour faire vivre le lieu, mais qui peut contribuer à augmenter le sentiment d'insécurité.

Le problème principal rencontré depuis l'été 2012 est que le passage inférieur est régulièrement tagué et que malgré la remise en état systématique du lieu, ce type de déprédation continue.

### **Position de la municipalité**

La municipalité n'est pas opposée à l'installation ciblée et contrôlée de caméras de vidéosurveillance. Elle considère que les caméras sont avant tout un outil de prévention mais peuvent également être une aide pour l'investigation, si d'aventure l'acte a tout de même été commis, malgré la présence du système de surveillance.

Sans vouloir généraliser le recours aux caméras de vidéosurveillance, elle estime cependant que cette technologie doit pouvoir être installée en des endroits ciblés, là où elle serait en mesure de lutter contre le vandalisme, si d'autres mesures n'ont pas apporté les résultats escomptés.

De nature technologique, la vidéosurveillance doit être considérée comme un outil de la chaîne sécuritaire, qui reste avant tout basée sur le travail et les connaissances de professionnels. Dans ce contexte, les caméras peuvent être un complément utile à la présence de divers acteurs, qui œuvrent chacun selon leur sphère de compétence.

La place de la gare ressort comme un lieu sensible où l'on constate régulièrement des déprédations sous la forme de tags, notamment dans le passage inférieur. Des vols de vélos y sont également régulièrement commis. Force est de constater que ces divers éléments contribuent à accroître le sentiment d'insécurité dans ce périmètre.

La pose de caméras à cet endroit, comme le relève le postulant, pourrait contribuer à préserver les lieux, augmenter le sentiment de sécurité et aider à identifier les personnes qui auraient commis des délits. C'est la raison pour laquelle, la municipalité propose au conseil communal, simultanément à cette réponse, d'adopter un règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

La pose éventuelle de caméras viendrait compléter les actions suivantes :

- Présence régulière de la gendarmerie et des assistants de sécurité publique
- Enquête judiciaire en cours concernant les tagueurs
- Mandat donné depuis le 1<sup>er</sup> août 2012 à une société privée (SIR) pour le contrôle de nuit des bâtiments et places publics
- Mise en place du concept RailFair (parrainage des gares misant sur la prévention et l'encouragement de la responsabilité sociale), présence renforcée dès novembre 2012 par les parrains et marraines de Nyon qui peuvent également assurer des services à la gare de Gland
- Volonté d'engager un nouveau travailleur social de proximité (TSP) avec un taux d'activité augmenté pour 2013
- Traitement rapide des déprédations par les CFF

